

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy

Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON

133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

Décision n° : 078/23

Objet : Contrat de maintenance, d'hébergement Portail Famille et de sauvegarde logiciel
« Loisirs & Accueil » et « Multi-accueil Woopitoo »

Le Maire de Coubron,

VU la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le contrat présenté par la Société Défi Informatique n° 10/1200 et 12-2037 pour la maintenance et HEB-0684 pour l'hébergement du site internet.

VU le titulaire du contrat, Société Défi Informatique
2, rue de l'Euron
54320 MAXEVILLE

DECIDE

DE signer le contrat avec la Société, Défi Informatique pour la maintenance du matériel et pour l'hébergement du site internet pour une période allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 pour le contrat n° 10/1200 CLSH et du 1^{er} décembre 2023 au 30 novembre 2024, pour le contrat n° 12/2037 de l'Espace Woopitoo ;

D'inscrire les dépenses y afférentes au Budget communal de l'exercice ;

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait sera affiché sur les panneaux administratifs en Mairie.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis, et à Monsieur le Trésorier Principal du Raincy.

Fait à Coubron, le 25 octobre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20231025-078-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2023

Affichage : 25/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Vice-Président de « Grand Paris Grand Est »

Ludovic TORO

